

Paris, le 6 août 1999 n° 231/D130

Formation ENVIRONNEMENT

Réunion du 31 mai 1999

Compte rendu de l'examen
des avant-projets de programmes statistiques pour 2000

PROJET D'AVIS

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SÉANCE

AVIS D'OPPORTUNITÉ

ANNEXE

PROJET D'AVIS

proposé par la formation Environnement le 31 mai 1999

1. Le Conseil réaffirme son soutien au dispositif d'enquêtes auprès des collectivités locales sur les thèmes de **l'eau et des déchets** mis en œuvre par l'IFEN et le SCEES. Il souhaite que la périodicité triennale de ces enquêtes soit pérennisée et insiste pour que ce dispositif contribue à rationaliser la charge de la statistique publique pour les collectivités locales.
2. Le Conseil témoigne de son intérêt pour les objectifs du règlement européen sur les statistiques de gestion des déchets. Il recommande que le contenu de ce texte soit limité et simplifié afin de rester compatible avec les capacités de réponse des unités enquêtées.
3. Le Conseil est attentif à l'amélioration de la connaissance statistique des **consommations d'énergie et des émissions de polluants** par les entreprises et les ménages, proposée par le SESSI et le SES.
4. Le Conseil souhaite que se développe une meilleure connaissance de **l'irrigation** et de la consommation d'eau des agriculteurs. Il encourage le projet d'enquête du SCEES sur ce thème qui aura lieu en 2001 sur 2000, ainsi que la réforme du système d'information sur la police de l'eau que pilote la direction de l'eau.
5. Le Conseil constate avec satisfaction la prise en compte du thème "**Santé et environnement**" dans les réflexions du Conseil scientifique de l'IFEN.
6. Le Conseil, conformément à son avis sur le programme à moyen terme 1999-2003 et aux orientations exprimées par le ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, président du CNIS lors de l'assemblée plénière du 25 janvier 1999, persiste à souligner la nécessité de la **mobilisation des documents d'urbanisme** et des données foncières fiscales et domaniales en voie d'informatisation. Il demande qu'une étude de faisabilité soit engagée rapidement compte tenu des nombreux enjeux environnementaux.
7. Le Conseil se félicite de la qualité du **site de l'IFEN sur l'Internet** ⁽¹⁾. Il encourage les producteurs de statistiques sur l'environnement à les mettre à disposition des utilisateurs sur l'Internet ; il relève avec intérêt le projet de l'IFEN de constituer le site de référence et le carrefour d'orientation pour les données sur l'environnement.
8. Le Conseil marque son intérêt pour l'approfondissement d'une réflexion sur l'application au domaine de l'environnement des principes de tarification des données.

(1) [http : //www.ifen.fr](http://www.ifen.fr)

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un programme statistique à la formation Environnement réunie le 31 mai 1999.

INSTITUT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT (IFEN)

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ADEME)

- Service des observatoires et réseaux de mesures

Extraits de programmes statistiques présentés à d'autres formations

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DE LA
FORMATION ENVIRONNEMENT
- 31 mai 1999 -

Président : Michel COTTEN, Trésorier payeur général de l'Oise

Rapporteur : Bernard MOREL, Directeur de l'Institut français de l'environnement

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction

I. Suivi des avis donnés sur le programme 1999

II. Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2000

1. Exposé synthétique (B. MOREL)
2. Débat
3. Examen d'un projet d'enquête pour avis d'opportunité :
 - . enquête sur l'évaluation de la production nationale des déchets banals et dangereux des établissements et de leurs destinations

III. Thèmes particuliers

1. Présentation des informations sur l'environnement issues de l'inventaire communal, du recensement de la population ou du recensement général agricole
2. Le site Internet de l'IFEN

IV. Projet d'avis de la formation

LISTE DES PARTICIPANTS

M.	ADER Gérard	INSEE
M ^{me}	AMIEL Marie-Hélène	Secrétaire général adjoint du CNIS
M.	BAUDELET André	CNCA
M.	BERGEY Jean-Louis	ADEME
M.	BERTIN Michel	Min. de l'agriculture et de la pêche - SCEES
M.	BONNATI Éric	IFEN
M.	COIFFARD Jean	CEREN
M.	COTTEN Michel	Trésorerie générale de l'Oise
M.	de JOUVENCEL Tanneguy	INSEE
M ^{me}	DEJONGHE Valérie	Secrétariat du CNIS
M ^{me}	FERRE Thérèse	INSEE-CRIES Ile de France
M.	GARNIER Christian	Fédération FNE
M.	GRANDJEAN Jean-Pierre	INSEE
M.	HERNU Patrice	INSEE
M.	LANDRY Philippe	ONC
M.	LESAFFRE Benoît	MATE
M.	LUZIANOVICH Louis-Charles	Gaz de France
M.	MARCHAND Daniel	DGS - Ministère de la santé
M ^{me}	MAYO-SIMBSLER Séverine	METL/CCTN
M.	MOREL Bernard	IFEN
M.	NANOT Bernard	IFEN

M.	NOLLET Patrick	Entreprises pour l'environnement
M ^{me}	PARENT Marie-Christine	Min. de l'économie, des finances et de l'industrie - DGCP
M ^{me}	PAVARD Christiane	Secrétariat du CNIS
M.	PILLET Patrice	ADEME
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS
M.	REY José	Min. de l'agriculture et de la pêche - SCEES
M ^{me}	SOLEILHAVOUP Jeanine	Secrétariat du CNIS
M.	TEMPLÉ Philippe	MATE/CEREN
M.	TISSEUIL Jean-Luc	FEDEREC
M.	VAUDOIS Alexandre	CCIP
M.	VAUGUET Michel	Min. de l'économie, des finances et de l'industrie - DGCP
M.	VITTEK Gérard	SESSI

Absents excusés :

M ^{me}	BARRÈS Danièle	INRA
M.	BEDIOT Guy	Agence financière du bassin Seine-Normandie
M.	GIRARD Michel-Claude	INA Paris-Grignon
M ^{me}	GOMBERT Monique	Observatoire de l'énergie
M.	LEFEUVRE Jean-Claude	Muséum d'histoire naturelle
M.	MARION Michel	DIREN Midi-Pyrénées
M.	PÉLISSARD Jacques	Assemblée nationale

M. COTTEN ouvre la séance.

En introduction, M. COTTEN évoque l'assemblée plénière du 25 janvier 1999, marquée par la présence exceptionnelle de M. Dominique STRAUSS-KAHN, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, président du CNIS. Dans son allocution, le ministre a parlé de sujets déjà abordés au sein de cette formation :

- une plus grande mobilisation des sources administratives, les statistiques fiscales par exemple ;
- une amélioration de la collecte et de la restitution des données ;
- la recherche d'un point d'équilibre entre accès gratuit et accès payant dans la diffusion de ces données.

M. COTTEN redit sa conviction que la connaissance reste insuffisante dans certains domaines (relation entre santé et environnement, utilisation du sol...), et que tout progrès dans l'actualisation, la fiabilité et l'objectivité des données (en matière d'eau et d'assainissement, de collecte des ordures...) facilitera le travail des décideurs, les élus locaux en l'occurrence.

I - SUIVI DES AVIS DONNÉS SUR LE PROGRAMME 1999 (M. MOREL)

1. Gestion de l'eau

L'enquête sur la gestion de l'eau et de l'assainissement va être menée conjointement par le SCEES et l'IFEN, avec le soutien de la direction de l'eau et des agences de l'eau, auprès des collectivités locales. Elle s'inscrit dans le cadre d'opérations destinées à être pérennisées avec une périodicité de trois ans environ, sur les thèmes successifs des déchets et de l'eau.

2. Programme « indicateurs »

Pour répondre à une demande d'informations des décideurs, mais aussi du grand public, l'IFEN a développé ce pôle d'activité sous quatre volets :

- actualisation de la publication de 1996 sur les indicateurs de performances environnementales ;
- travail au sein de groupes chargés de mettre en œuvre la recommandation issue du sommet de Cardiff (développer les indicateurs de l'environnement dans les politiques sectorielles et économiques, en mettant en avant en particulier les secteurs de l'agriculture, du transport et de l'énergie) en liaison avec le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (MATE) ;
- investigation financée par le service Recherche et affaires économiques (SRAE) du ministère sur les indicateurs de développement durable, avec publication d'un rapport en fin d'année ;
- études et publications sur l'évaluation du dispositif nouveaux services-nouveaux emplois dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement du territoire, et participation au groupe de travail du CNIS sur la rénovation de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS).

3. Économie de l'eau

Un dossier sur l'économie de l'eau sera réalisé pour la première fois avec les concours très actifs du MATE et de la commission des comptes et d'économie de l'eau installée le 15 décembre 1998 par Mme la ministre.

4. Observation des milieux et des territoires

La mise à jour de la banque de données Corine land cover (CLC) est suspendue à une décision européenne qui devrait intervenir au cours du deuxième semestre 1999, dans le cadre du conseil d'administration de l'agence européenne pour l'environnement.

Un programme d'observation de la mesure de la qualité des sols a démarré sous l'impulsion du SRAE et de l'INRA. La maquette de ce projet devrait être examinée avant la fin de l'année.

5. Activités de la récupération

L'enquête annuelle d'entreprise les couvre toujours.

6. Finances publiques

L'utilisation des séries fines des finances publiques, pour repérer les activités environnementales des collectivités territoriales, est encore au stade expérimental, et sera examinée ultérieurement.

Débat

M. COTTEN rappelle qu'à la réunion précédente la DGCP avait annoncé une exploitation de ce qui provient de la M 49 en matière d'eau et d'assainissement, et il aimerait qu'une information soit faite sur l'avancement du programme.

M. VAUGUET précise qu'il existe deux voies pour faire remonter l'information, la M 49 et la comptabilité fonctionnelle. Avec la première on obtient des statistiques très fines des comptes de gestion au niveau national pour les gros établissements, avec des bases locales pour pouvoir détailler ; avec la seconde des progrès sont à accomplir car on a changé trois fois de nomenclature en trois ans, et la comptabilité fonctionnelle des établissements publics locaux est calée sur la M 14, mais pas pour les autres établissements.

M. COTTEN regrette une certaine dégradation de la M 14, puisque désormais les toutes petites communes peuvent ne plus voter de budget d'eau et d'assainissement, et les moins petites d'entre elles peuvent n'en voter qu'un. Ceci entraîne une perte d'information, et une rupture de série sur les plus petites communes.

M. VAUGUET confirme que par mesure de simplification, un amendement a été voté en faveur des petites communes, mais les comptables du Trésor leur conseillent de conserver une M 14 à part, dans la mesure où elles ont besoin d'établir un prix de l'eau. Sauf situation géographique très particulière, la perte d'informations est d'autant plus limitée, qu'en milieu rural ce sont quand même des établissements publics qui gèrent les services de l'eau. Au niveau national, l'information est maintenant suffisamment fiable pour être publiée.

M. NOLLET intervient à propos des indicateurs, pour préciser que les entreprises se sentent concernées par la nécessité de donner des informations sur la manière dont elles évoluent dans le domaine du développement durable. Un travail est en cours pour essayer de définir des indicateurs d'éco-efficacité.

M. COTTEN fait remarquer qu'à l'instar des entreprises américaines, certaines entreprises françaises produisent désormais un rapport environnemental, qui peut aussi être une source d'évaluation.

M. NOLLET pense que vue la diversité des situations, en particulier des secteurs d'activité, il est difficile d'établir des règles pour que les rapports soient comparables entre eux.

À M. GARNIER qui s'interroge sur les données des sociétés d'économie mixtes dans lesquelles les collectivités locales sont impliquées, M. VAUGUET répond que la DGCP n'est pas directement destinataire de leur information comptable.

M. COTTEN pense, comme M. GARNIER, qu'il doit y avoir une évaluation de l'action publique.

À propos de ce débat, M. MOREL précise que les dépenses de protection de l'environnement ou des secteurs d'activités liés à l'environnement sont évalués dans le cadre des comptes nationaux de l'environnement.

Pour répondre aux différentes questions qui sont posées à propos des sociétés d'économie mixtes, M. NANOT indique qu'au niveau macro-économique, elles sont interrogées dans l'enquête annuelle d'entreprise, et leurs dépenses de protection de l'environnement intégrées dans le compte global ; au niveau micro-économique, une enquête auprès des collectivités locales ne permettra pas de faire des analyses très fines des types de dépense et des budgets associés. La difficulté est encore accrue lorsqu'il y a gestion par concession ou affermage, car les amortissements ne sont pas calculés de la même façon dans le secteur privé et dans le secteur public.

M. COTTEN précise que la plupart des services d'eau sont en affermage, et dans ce cas-là, c'est la collectivité, propriétaire des biens, qui amortit. Il y a donc assez peu de concessions, et il n'y en a jamais eu beaucoup en matière d'assainissement. Ainsi, on trouve les investissements dans les communes ou les communautés de communes, et ce sont elles qui amortissent.

Mme PARENT signale que pour la DGCP les sociétés d'économie mixte sont intégrées dans le secteur institutionnel des sociétés, et non dans celui des administrations publiques.

II - EXAMEN DES AVANT-PROJETS DE PROGRAMME STATISTIQUE 2000

1. Exposé synthétique (M. MOREL)

Cinq points se dégagent des avant-projets de programme des différents organismes : les déchets, l'eau, les dépenses de protection, les connaissances des consommations d'énergie, les aspects santé et environnement.

- **Les déchets**

À la lecture des différents programmes, cet aspect semble important pour 2000, et donnera lieu à un certain nombre d'opérations nouvelles. La plus importante est une proposition d'**enquête sur la production de déchets banals et dangereux**, que l'ADEME souhaite mener auprès des entreprises (cf. Avis d'opportunité).

L'ADEME informe de dispositions nouvelles la concernant, en particulier :

- une **simplification du dispositif permanent des inventaires** des installations de traitement des ordures ménagères et assimilées (ce dispositif inclut une collecte permanente auprès des centres collectifs de traitement des déchets industriels, seule source d'information véritablement annuelle concernant la production de déchets dangereux, tant que le nouveau système ARTHUIT n'est pas opérationnel) ;

- la **création d'un Observatoire national des coûts des déchets**, dont l'objectif principal est une aide à la décision des collectivités locales.

Un **projet de règlement statistique européen** concernant les déchets, suivi pour la France par l'IFEN, est actuellement en discussion. Le MATE et l'ADEME appuient cette démarche qui devrait permettre d'effectuer des comparaisons internationales, mais craignent qu'au regard des informations actuellement disponibles, le programme proposé soit un peu trop ambitieux.

- **L'eau**

Dans l'enquête de 2001 sur les terres labourables, le SCEES envisage un questionnaire sur la **connaissance des quantités d'eau utilisée pour l'irrigation**, tandis que la refonte du dispositif administratif de la police de l'eau, effectuée par la direction de l'eau, permettra de mieux connaître **les décisions d'autorisation de prélèvement**.

Enfin, l'IFEN, la direction de l'eau et les agences de l'eau travaillent à la production d'un ensemble **d'indicateurs**, et d'un **tableau de bord** (tenu par les agences) harmonisé au niveau national pour le suivi de la politique contractuelle inscrite dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau.

- **Les dépenses de protection**

L'enquête annuelle du SESSI sur les dépenses d'investissements anti pollutions, réalisée auprès des entreprises, est acquise. S'ajoute à cette opération le projet de renouveler l'observation des dépenses courantes de protection de l'environnement.

L'enquête sur les objectifs socio-économiques de la recherche publique contient des questions qui devraient également permettre de mieux suivre les dépenses orientées vers la protection de l'environnement.

- **Les connaissances des consommations d'énergie**

Le SESSI a inscrit dans son programme de travail une enquête qui devrait permettre de mieux connaître ce qui est **énergie nouvelle** et ce qui est **énergie renouvelable**. Dans les comptes du logement, une nomenclature plus fine devrait faciliter le suivi des **dépenses d'énergie**, et donner des informations sur les **émissions de polluant** par catégorie d'émetteur. C'est aussi une préoccupation, plus ancienne, exprimée à travers les comptes des transports, mais avec une innovation intéressante : un **compte de l'urbain** croiserait les modes de transport, les types d'agent et les zones concernées, et permettrait d'analyser les dépenses et les externalités liées aux conditions de transport dans et autour des villes.

L'IFEN travaille sur une matrice des émissions de polluants par secteur d'activité. La première phase porte sur les gaz qui contribuent à l'effet de serre, et fera l'objet d'un rapport présenté à la commission des comptes fin 1999.

- **Les aspects santé et environnement**

L'installation du nouveau conseil scientifique de l'IFEN avec la présence d'un épidémiologiste spécialisé dans le domaine de la santé et de l'environnement, est l'occasion de lancer une réflexion, avec pour objectif d'établir une véritable stratégie de coopération entre l'IFEN, l'institut de veille sanitaire, la DREES et la DGS.

2. Débat

M. VITTEK annonce la sortie imminente d'une publication des résultats l'enquête sur les dépenses courantes dans le domaine de la pollution, menée en 1996 sur l'exercice de 1995. Pour éviter certains écueils du passé, des réflexions sont engagées pour l'enquête de 2001, sur l'exercice de 2000 : elle se déroulera au niveau de l'établissement, avec probablement un complément au niveau de l'entreprise.

M. NOLLET indique, qu'au terme de la réorganisation de l'entreprise pour l'environnement, de nombreuses réunions ont eu lieu entre entreprises pour essayer de décanter la notion de dépense pour l'environnement. Il est apparu que ce concept était flou, et biaisait les comparaisons ; les

entreprises allemandes affichent des dépenses quatre fois plus élevées que les entreprises françaises, mais elles ne comptent pas la même chose.

M. VITTEK pense que ces problèmes devraient s'estomper, car des négociations ont eu lieu à EUROSTAT pour harmoniser les questionnaires et les définitions.

M. BERGEY intervient sur trois points évoqués par M. MOREL :

- Réorganisation de l'ADEME

Les deux équipes, l'une spécialisée sur l'observation des déchets, et l'autre sur la pollution atmosphérique, constituaient le service « Observatoire et réseau de mesure ». Elles sont maintenant dans des départements différents, et la seconde est désormais intégrée au département « Air » de la Direction « Air et transport ». Ceci étant, elles restent les deux entités principales qui gèrent les données statistiques, et le CNIS garde le même interlocuteur, M. BERGEY.

- Création de l'observatoire national des coûts des déchets

L'arrêté de création n'est pas encore publié, mais l'ADEME, qui devra assurer le secrétariat de ce comité, commence à engager des travaux pour lesquels elle recrute deux personnes.

- Enquête annuelle sur les installations de traitement des ordures ménagères (ITOM)

Un cycle de 3 ans se termine avec un taux de retour d'environ 97 %, et des réflexions sont engagées pour essayer de simplifier les bordereaux d'enquête avant de repartir sur une période de même durée.

M. GARNIER regrette que M. MOREL n'ait pas insisté davantage sur les perspectives de l'IFEN. Par rapport à l'ADEME, il pense que certaines maladresses de rédaction peuvent tronquer la réalité des travaux effectués, et demande que soit fait un bilan de l'ensemble des activités et projets.

M. BERGEY prend acte des défauts que comporte un résumé. À la question posée, il fait observer que de nombreux travaux ont été réalisés sur l'impact environnemental des techniques (incinération, décharge, compostage), mais les résultats restent décevants par rapport à l'investissement. Sur les données consolidées, il n'existe que des données très factuelles, mais pas vraiment de bilan.

M. GARNIER estime qu'il serait intéressant de relever les lacunes du système statistique, préoccupation qu'il avait déjà évoqué à propos des sociétés d'économie mixte. Il aimerait que soit fait un bilan des plans d'occupation des sols (POS), et avoir des informations sur tout ce qui est foncier et opérateurs publics.

M. COTTEN précise que le ministre a fait une ouverture à l'assemblée plénière du CNIS en disant que les données fiscales n'étaient pas assez utilisées, car en province, le directeur des services fiscaux est aussi directeur des domaines. C'est une source fiable, et désormais gratuite et accessible.

M. REY pense qu'une statistique sur les POS peut éventuellement être obtenue à partir de l'enquête TERUTI (Utilisation du territoire). Les cinq cent cinquante mille points ainsi observés chaque année pourraient être codifiés dans les DDE, mais le travail d'appariement devrait être assez lourd et reste à évaluer.

M. GARNIER regrette que l'on n'ait pas beaucoup progressé dans ce domaine ; grâce aux satellites et à Corine land cover on suit les évolutions, mais il n'est toujours pas possible de faire des simulations.

M. COTTEN estime qu'on devrait pouvoir utiliser les sources domaniales, fiscales et urbanistiques, et faire davantage appel aux DDE.

M. MOREL suggère que la formation mène une étude de faisabilité sur cette question. La première démarche consiste à définir les objectifs précis, et, comme le disait M. COTTEN, que le SCEES établisse un devis si on utilise TERUTI. Les problèmes rencontrés ont plusieurs origines : la demande d'informations est souvent locale, or la statistique existante est nationale ou régionale, et les informations actuelles sur la numérisation des POS sont très hétérogènes.

M. ADER pense qu'il est risqué d'aborder les statistiques sur les POS uniquement par la consommation d'espace. Il lui semblerait plus judicieux que ce sujet soit, dans un premier temps, traité par la formation Urbanisme, équipement, logement (UEL), car la dimension régionale et locale est effectivement très importante. Il se demande si d'une part, les progrès accomplis, entre autres, dans la

cartographie numérisée ne pourraient pas fournir une aide précieuse, et si d'autre part le CNIS ne va pas se trouver confronté à des problèmes de délimitation des compétences des formations.

M. GARNIER dit son regret de s'être autrefois opposé au retrait du terme « urbanisme » de la formation UEL, car il estime que les travaux de celle-ci sont quasi exclusivement centrés sur les thèmes du logement.

Mme AMIEL indique que le programme statistique de la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction est présenté à la formation UEL. Par rapport au débat soulevé, la difficulté vient que cette formation s'est déjà réunie, et aucun message ne peut donc lui être transmis cette année. Le seul recours est d'émettre, dans l'avis de cette formation, un avis sur le sujet pour préparer les programmes des années à venir.

M. MOREL précise que l'IFEN a bénéficié de la création d'un poste sur le thème « Aménagement du territoire et environnement » pour suivre de façon plus spécifique ce qui a trait à l'urbanisme et à l'environnement.

M. BERTIN informe que le schéma directeur d'aménagement de la région Île de France utilise les résultats de l'enquête TERUTI pour vérifier si les « consommations » d'espace par l'urbanisation sont conformes au plan, et un accord a été passé avec le conseil régional pour étoffer l'échantillon, faute de sources administratives fiables. Il ajoute que le géoréférencement de l'échantillon TERUTI, est prévu avec le renouvellement progressif de l'échantillon en sortie du RGA ; il est donc inutile de le budgétiser.

M. COTTEN juge le terme « publication » un peu modeste par rapport à tout ce que propose l'IFEN dans ce domaine, celui de « restitution » lui semble plus adapté, car il va au-delà. Il couvre la maintenance et le développement du site Internet, mais aussi la mise en valeur des données, sans oublier les cédéroms.

Mme AMIEL fait remarquer que le point publications n'est pas présenté en détail dans le programme : il convient de se reporter à la brochure mise à disposition.

M. GARNIER souhaiterait qu'apparaisse plus clairement l'importance que le CNIS accorde aux questions d'emploi et d'environnement, et que M. MOREL fasse un point sur le renforcement en moyens humains dont a bénéficié l'IFEN.

M. MOREL indique qu'en effet, à l'issue des arbitrages budgétaires de 1999, l'IFEN a obtenu 9 postes supplémentaires dans le cadre de la dotation du MATE. Ces postes portent sur les thématiques soulignées à la dernière réunion du CNIS, à savoir l'aménagement du territoire et plus particulièrement l'environnement urbain, mais aussi un poste de responsable national d'observatoire des zones humides, un poste sur l'emploi et un autre sur le développement des comptes nationaux. L'objectif de parvenir à environ 60 personnes, fixé en conseil d'administration n'est pas encore totalement atteint ; il est actuellement de 43 postes sur le budget de 1999, auxquels s'ajoutent les mises à disposition de personnes qui viennent du système statistique public, essentiellement l'INSEE et le SCEES.

M. LESAFFRE souligne la volonté de la ministre du MATE de renforcer les pôles statistiques régionaux dans les DIREN, et par là même l'IFEN.

M. COTTEN conclue le débat en revenant sur le point d'équilibre entre l'accès gratuit et l'accès payant évoqué par le ministre du MEFI, président du CNIS. Il pense que la situation actuelle n'est pas satisfaisante (Corine Land Cover par exemple est gratuite jusqu'à la région, puis devient payante), car tous les citoyens sont concernés par les problèmes d'environnement.

3. Examen d'un projet d'enquête pour avis d'opportunité

M. BERGEY présente l'enquête sur l'évaluation de la production nationale des déchets banals et dangereux des établissements et de leurs destinations. Il indique qu'elle est une réactualisation de celle de 1996, élargie aux déchets dangereux. M. PILLET expose les détails de cette opération.

Débat

M. ADER rappelle qu'il avait déjà souligné l'importance des statistiques sur les déchets dangereux. Il note avec satisfaction que la pérennité de cette opération semble acquise, et que conformément aux directives européennes, l'enquête se déroulera tous les trois ans, mais il s'interroge sur la comparabilité des investigations successives.

M. GRANDJEAN attire l'attention sur un projet de règlement européen, sur les statistiques de la gestion des déchets (production, collecte et traitement) qui doit être examiné lors d'une prochaine réunion d'un groupe du Conseil, et auquel on devrait s'intéresser, pour en réduire éventuellement la portée.

M. MOREL indique qu'il convient de distinguer le projet de règlement statistique européen d'une part, et le projet d'enquête soumis pour avis d'opportunité d'autre part.

Les représentants de la direction de l'environnement, de l'IFEN et de l'ADEME font la même analyse du projet de règlement européen, dont ils redoutent une certaine lourdeur. Ils arrêteront une position commune avant de participer à cette réunion du mois de juin, et souhaitent que soit rédigé le principe d'une enquête statistique effectuée tous les trois ans, complétée par un suivi annuel de données administratives. L'avis d'opportunité demandé s'inscrit dans le premier volet de ce dispositif.

M. GRANDJEAN insiste sur le fait qu'il existe un lien entre le projet d'enquête proposé et le projet de règlement européen, puisque la volonté de pérenniser le dispositif d'enquête triennal s'inscrit parfaitement dans le règlement européen. Il met en garde sur le caractère contraignant et quasiment irréversible que ces directives vont entraîner.

M. de JOUVENCEL aimerait savoir s'il y a eu une demande de coordination avec le SESSI, à propos de son enquête sur les dépenses courantes de protection de l'environnement, afin d'éviter qu'une même entreprise soit interrogée une fois sur les volumes de déchets et une autre fois sur les coûts, à quelques mois d'intervalle.

M. VITTEK répond qu'il en est pour l'instant à la phase de bilan de l'opération précédente. Pour préparer la suivante, un comité de pilotage auquel participeront entre autres l'IFEN et le MATE sera mis en place, mais il n'est pas envisagé d'intégrer les tonnages dans l'enquête.

M. NANOT pense qu'il n'est pas envisageable de fusionner les deux enquêtes, ni d'ajouter les productions de déchets dans celle du SESSI, par contre il faut se garder de contacter la même entreprise pour chacune de ces investigations. En citant l'exemple d'Usinor, M. NOLLET fait remarquer que cela sera parfois difficile ; l'enquête est cependant indispensable.

M. GRANDJEAN indique qu'il n'est absolument pas opposé à l'enquête, et enregistre avec satisfaction la participation des partenaires sociaux au groupe de travail, et M. PUIG insiste sur la nécessité de bien distinguer opportunité de l'enquête et projet de texte européen, qui lui devra faire l'objet d'un avis de la formation.

M. COIFFARD pense qu'il faudrait introduire des questions de coûts associés à celui des traitements faits à l'extérieur, et contrairement à ce qui a été généralement exprimé, il souhaite que les 3 000 établissements qui produisent 80 % des déchets industriels dangereux figurent dans les deux échantillons.

M. NOLLET pense que du point de vue de l'environnement, ces 80 % sont beaucoup plus contrôlés que les déchets toxiques en petite quantité mais très dispersés dans la nature.

M. BERGEY résume sa position par rapport aux différentes préoccupations qui se sont exprimées :

- après concertation avec l'IFEN, la décision a été prise de lancer l'enquête, en se réservant la possibilité de la différer pour se mettre, si nécessaire, en phase avec le règlement européen ;
- l'enquête sera réalisée tous les trois ans ;
- il existe un certain nombre d'enquêtes sur les coûts des déchets ;
- les professionnels fournissent régulièrement des chiffres sur le coût des traitements externes ;
- le problème d'environnement avec les déchets toxiques en quantité dispersée est réel, mais des informations existent par ailleurs ; cette enquête est faite sur les établissements de dix salariés et plus,

et retrouvera une grande partie des différents types d'entreprises qui produisent des déchets dangereux.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable**, en recommandant de rester attentif au projet de règlement, avec la possibilité de reporter l'enquête si ce règlement s'avérait tout à fait contradictoire ou très éloigné du projet initial (cf. avis joint).

III - THÈMES PARTICULIERS

1. Présentation des informations sur l'environnement issues de l'inventaire communal, du recensement de la population ou du recensement général agricole (M. NANOT)

cf. Annexe

Débat

M. COTTEN juge la cartographie de l'inventaire communal remarquable, mais regrette que la gratuité ne soit pas plus étendue, notamment aux services publics.

M. PUIG rappelle qu'au sein du CNIS, les questions de tarification sont abordées dans les « Rencontres » (un débat sur ce thème a ainsi eu lieu en septembre 1998), moments où l'on examine les questions transversales, plutôt que dans les formations. Cependant, il est possible de déroger à ce principe général si cela correspond à une demande insistante.

En matière de tarification, la difficulté consiste à établir des principes généraux, mais M. COTTEN pense que précisément, les principes généraux ne permettront pas de résoudre les problèmes qui se posent sur la mise à disposition des données de l'inventaire communal.

M. BERTIN estime que ce problème de tarification est mineur, et cite le cas des produits de diffusion définis par l'INSEE (cédéroms par exemple), qui offrent de nombreuses possibilités pour un coût modique : les nouvelles technologies sont une réelle libéralisation de l'information.

M. GRANDJEAN indique qu'un groupe de travail du Plan conduit une réflexion sur les problèmes de tarification des données élaborées par les services publics.

2. Le site Internet de l'IFEN (M. BONNATI)

Le site de l'IFEN existe depuis deux ans. Il est actuellement consulté de 200 à 300 fois par jour, soit un total de 850 000 visiteurs par an, avec une durée moyenne de connection de seize minutes, ce qui est relativement important.

La page d'accueil n'est pas ici un lieu de passage obligé, mais elle est quand même la plus consultée. Viennent ensuite les chiffres-clés, puis le catalogue des sources (première base de données mises en ligne avec un accès gratuit), « L'environnement en France », publication phare de 1998, qui a suscité de nombreuses consultations.

Toutes les publications sont en ligne en version résumée, ainsi que l'essentiel de l'information fournie par le « 4 pages », le tout gratuitement.

60 % des consultations sont décryptées, et se déclinent ainsi : les universités et les établissements d'enseignement, l'administration de l'environnement au sens large (organismes publics tels que l'INRA par exemple), puis une nébuleuse de fournisseurs d'accès (entreprises, administration, particuliers,...). Parmi les pays qui consultent le plus, la France arrive en premier, suivie des USA, puis des pays francophones (Suisse, Canada, Belgique), et enfin le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Italie.

Les pics de fréquentation se situant entre neuf et dix neuf heures en semaine, laissent supposer qu'il s'agit d'un usage essentiellement professionnel. 256 sites ont des liens avec celui de l'IFEN.

Quatre objectifs ont été définis par le projet de réorganisation du site : mieux se faire connaître, diffuser l'information sur l'environnement, contribuer à la pédagogie sur l'environnement, animer des communautés d'intérêt (observatoire, réseau de l'agence européenne).

IV - PROJET D'AVIS DE LA FORMATION (Mme AMIEL)

Les participants discutent du projet d'avis qui sera soumis à l'Assemblée plénière (cf. p. 2).

M. COTTEN remercie les participants et lève la séance.

Adoption du compte rendu

Rédactrice : Jeanine SOLEILHAVOUP

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du CNIS avant le 10 septembre 1999. Ces modifications seront prises en compte dans le rapport annuel d'activité 1999.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SÉANCE

1. Extrait du rapport du CNIS n° 48 : Avis sur les programmes statistiques 1999
2. Avant-projets de programmes statistiques 2000

AVIS D'OPPORTUNITÉ



Paris le 3 juin 1999 n° 177/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur l'évaluation de la production nationale des déchets banals et dangereux des établissements et de leurs destinations

Programme : 2000

Émetteur : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

Au cours de sa réunion du 31 mai 1999, la formation Environnement a examiné le projet en référence, réactualisation et extension de l'enquête réalisée en 1996.

Cette opération répond à une demande d'informations sur les flux de déchets, et émane du ministère de l'environnement, du parlement, des professionnels du déchet, du MEDEF et des instances européennes. Son objectif est d'évaluer la production nationale des déchets selon les types, les principaux secteurs d'activité et les régions, puis de quantifier ce qui est valorisé ou mis en décharge.

Cette enquête concerne les producteurs de déchets et complète d'autres travaux ayant les mêmes objectifs mais limités aux ordures ménagères. Elle sera réalisée par voie postale auprès de 7 000 établissements de 10 salariés et plus dont l'activité appartient, comme en 1996, au domaine des industries extractives, de l'industrie manufacturière, de la construction ou du commerce. De plus, la réparation automobile, les laboratoires de photographie et les pressings sont désormais dans le champ de l'enquête.

La collecte aura lieu début 2000 en France métropolitaine et devrait s'étaler sur une période de 6 à 7 mois. Dans un souci de simplification et d'allègement de la charge statistique des entreprises, le questionnaire sera personnalisé par activité. La durée de remplissage du questionnaire varie de 30 minutes pour les établissements qui effectuent un suivi de ses productions de déchets, à près d'une heure dans le cas contraire.

Le comité de pilotage, composé de personnes appartenant aux organisations professionnelles concernées, à l'IFEN et au SESSI, s'est réuni deux fois pour mettre au point le champ de l'enquête et le questionnaire. Il sera associé au suivi de l'étude. Les résultats feront l'objet de rapports sous forme d'un document synthétique (4 pages) et d'études détaillées. La diffusion sur support informatique est envisagée.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête en recommandant de rester attentif au projet de règlement européen, avec la possibilité de suspendre ou de reporter l'enquête si ce règlement s'avérait très éloigné de l'enquête initiale.

ANNEXE



Les grands inventaires statistiques et l'environnement

Bernard NANOT (IFEN)

Cette fin de siècle voit se dérouler trois grands inventaires : l'inventaire communal en 1998, le recensement de la population en 1999, et le recensement de l'agriculture en 2000. Ce sont de grandes opérations statistiques, les plus médiatisées. Leur point commun est de fournir des résultats à un niveau géographique très fin, celui de la commune, voire de l'ilot.

L'environnement est très intéressé par ce niveau géographique fin. Les problèmes d'environnement en effet sont très liés à la géographie. Aussi, même si leur objectif principal n'est pas l'environnement, ces opérations sont-elles susceptibles de nous intéresser. Il nous a donc semblé utile de faire ici le point des principales informations que ces grandes opérations vont nous apporter.

L'Inventaire communal

L'Inventaire communal est une enquête auprès des communes qui fait l'inventaire des équipements (publics ou privés) présents sur la commune. Il a été réalisé en 1998 dans une version un peu allégée par rapport à la précédente qui remontait à 1988, de façon à permettre une enquête par téléphone, économisant les déplacements d'enquêteurs.

L'allègement a en fait porté sur deux points :

1. L'allègement du questionnaire, du moins par rapport à ce qui avait été envisagé pour 1996,
2. La restriction du champ : certaines communes n'ont pas été interrogées, les plus grandes d'une part, et celles de Lorraine d'autre part, région qui avait anticipé en réalisant une enquête du même type en 1997.

Ces restrictions font que le fichier, à l'heure actuelle, ne contient pas la totalité des 36 000 communes de France, ce qui complique l'utilisation, et empêche les contrôles avec d'autres sources dont on connaît les valeurs " France entière ".

Ceci étant dit, les résultats les plus intéressants pour l'environnement sont :

- Un **taux de boisement** d'après le cadastre, même si cette donnée est à considérer avec quelques précautions et diffère par nature des données venant d'autres sources (Teruti, IFN, par exemple) [B1].
- L'existence d'un **réseau d'eau potable**, et le caractère communal ou intercommunal de sa gestion [C1].
- L'existence d'un **réseau d'assainissement**, la proportion des logements qu'il dessert, et le caractère communal ou intercommunal de sa gestion [C2].
- Le raccordement du réseau d'assainissement à une **station d'épuration**, et le caractère communal ou intercommunal de la gestion du traitement [C3].
- Pour chacune de ces questions, il est demandé en outre la nature du groupement (Sivu, Sivom, GFP), mais les réponses semblent sur ce point assez approximatives.
- En matière de transport collectif, la desserte par la SNCF étant supprimée, il subsiste l'information sur l'existence de **desserte par autocars** et l'appartenance à un réseau de **transports urbain** [E1].
- L'existence d'**équipements de loisirs** (base de plein air, baignade aménagée, port de plaisance, parcours de randonnée, domaine skiable) est notée, elle permettra de repérer des " aménités " liées à l'environnement [H1].
- La **capacité d'hébergement touristique** est maintenue [J1, J2, J3], elle reste à ce jour le seul indicateur de fonction touristique disponible pour chaque commune.
- Il a été demandé à la commune de préciser les 3 premières **causes de son attractivité touristique** [K1]. Certaines peuvent être liées à l'environnement.
- Enfin, une appréciation de la **saisonnalité de la fréquentation touristique** peut dans une certaine mesure indiquer la pression du tourisme sur l'environnement [K2]. Toutefois la subjectivité de l'appréciation rend les traitements automatiques délicats.

Le recensement de la population

Population par commune et par îlot.

Évidemment, savoir si les populations continuent de se concentrer est important pour l'environnement. De même la mise à jour des délimitations des zones urbaines nous sera utile. Mais l'avancée la plus significative est la connaissance des populations îlot par îlot, dans un zonage géoréférencé. Pour la première (et peut-être la dernière) fois cette information sera disponible pour toutes les grandes villes. Il sera ainsi possible d'évaluer les populations exposées pour des zonages infra-urbains comme des zones inondables, des zones où l'air est pollué, les alentours d'un aéroport, etc.

Évacuation des eaux usées (Tout à l'égout, fosse septique pour WC et eaux ménagères, autres cas). Cette question avait disparu lors des derniers recensements. Elle réapparaît, à la demande de l'Ifen, et permettra de faire un point assez précis sur cette question pour laquelle l'information est rare.

La question sur le **mode de chauffage du logement** (urbain, gaz de ville ou de réseau, fioul, gaz en bouteille ou citerne, charbon, bois) est maintenue. Elle éclairera un aspect important de la consommation d'énergie par les ménages.

L'extension des villes et les déplacements de population qu'elle induit sont une préoccupation pour l'environnement. Elles ont par exemple amené le gouvernement à prescrire des plans pour la qualité de l'air visant notamment le développement des transports collectifs. Lors du recensement de 1990 on disposait d'une analyse exhaustive des **mouvements domicile-travail** de commune à commune. Ce résultat sera actualisé. Mais il sera accompagné d'une question nouvelle précisant pour chaque personne ayant un emploi quel est son **mode de transport habituel pour aller travailler**. Cette question sera particulièrement précieuse au niveau local, où elle montrera la part de marché, pour les trajets entre communes, des transports collectifs.

Dans un domaine voisin, l'évolution et la géographie de la motorisation des ménages (**nombre de voitures possédées**) seront également significatives des modes de transport utilisés.

Enfin, des données sur l'**emploi** dans l'environnement seront disponibles à un niveau géographique fin pour les activités et les métiers repérables dans les nomenclatures générales (NAF et PCS).

Le recensement de l'agriculture

Le recensement de l'agriculture intéresse intégralement l'environnement puisque l'agriculture exploite les ressources naturelles et, en retour, les modifie.

- Il permet de connaître dans le détail l'utilisation du sol liée aux exploitations pour la campagne agricole de référence. Il offre la même possibilité pour les élevages, leurs capacités et leurs effectifs, les installations et les matériels principaux nécessaires aux productions agricoles.
- Il dénombre les diverses activités liées aux exploitations comme la transformation des produits à la ferme, la restauration ou le tourisme ou les travaux forestiers.
- Il est réalisé par enquête auprès de toutes les exploitations agricoles. Elles sont définies de façon identique depuis plus de quarante ans et repérées géographiquement par la commune de leur siège d'exploitation. Ceci autorise tous les zonages construits sur le découpage communal.

L'apport particulier du recensement agricole 2000

On insistera seulement ici sur quelques aspects nouveaux.

Une localisation plus fine des cultures et des pratiques agricoles

Ce questionnaire aborde la répartition de la surface agricole utilisée de l'exploitation (SAU) dans les communes de localisation des parcelles cultivées par l'agriculteur à la rubrique 3.10. Ce détail

permettra de mieux connaître l'erreur de localisation faite en affectant la totalité de la SAU d'une exploitation à la commune de son siège.

Une connaissance des pratiques agricoles moins polluantes ou de qualité

Des questions sur le **semis de couverts végétaux entre deux cultures** pour piéger les nitrates ou les successions culturales permettant de fixer l'azote sont posées au titre 3.4.

La question 7.12 s'intéresse aux **installations de stockage étanche des lisiers et fumiers**, à leur capacité et à leur couverture. Ces capacités liées aux **surfaces recevant les épandages** de la rubrique 7.8 et aux effectifs d'animaux (chapitre 6) permettront une meilleure connaissance des modes d'élevage.

Enfin dans la partie 10 des activités diverses, un cadre est consacré aux signes de qualité des produits de l'exploitation, **produits biologiques, d'appellation contrôlée ou de label**. Il dénumbrera les exploitations s'engageant dans des créneaux de productions de qualité et permettra leur localisation. Une question permettra en outre de repérer les exploitations engagées dans un **programme visant à réduire l'emploi d'engrais ou de produits phytosanitaires**.

Ce même chapitre s'informe sur la production par les **exploitations d'énergie renouvelable** (éolienne ou combustion de paille par exemple mais aussi transformation du bois) [questions 10.6 et 10.7].

Un plus grand détail de l'irrigation et de ses modes

Ces précisions sont apportées par le titre 4.9 avec le détail des céréales, des cultures industrielles, des fourrages et des cultures spécialisées bien différenciées selon leurs besoins en eau. La présence ou non d'un **compteur d'eau pour l'irrigation** donnera des indications sur le souci des agriculteurs d'économiser cette ressource.

Une approche de la gestion des matériels

Le chapitre 5, consacré aux matériels, les classe selon leur âge et garde le souci de les dénumbrer selon qu'ils sont en propriété ou copropriété. La **modernité du matériel** joue un rôle sensible dans le respect de l'environnement.